

## FORMULAIRE

### Renseignements préliminaires

#### PRÉAMBULE

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), par ses chapitres 22 et 23, établit un régime de protection de l'environnement et du milieu social dans le Québec nordique. Certains aspects de ces chapitres relèvent du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec ou des deux ordres de gouvernement. Ceux qui relèvent du Québec ont été inscrits au chapitre II de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) (chapitre Q-2). Ce chapitre de la LQE présente les procédures d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social qui s'appliquent dans la région de la Baie-James (art. 133 de la LQE) ou au Nunavik (art. 168 de la LQE) ([www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/mil-nordique/index.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/mil-nordique/index.htm)).

Les projets mentionnés à l'annexe A de la LQE sont obligatoirement soumis à l'une ou l'autre des procédures applicables en milieu nordique, contrairement à ceux qui sont mentionnés à l'annexe B, qui n'y sont pas assujettis. Ceux qui ne sont pas visés par ces annexes sont considérés comme des projets de « zone grise ». Ils doivent donc être soumis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, qui déterminera leur assujettissement à l'une ou l'autre des procédures applicables en milieu nordique.

Le formulaire « Renseignements préliminaires » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli de façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. Les renseignements préliminaires seront publiés dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Tout promoteur désirant réaliser un projet visé par l'annexe A de la LQE ou un projet de « zone grise » sur ces territoires doit d'abord demander un certificat d'autorisation ou une attestation de non-assujettissement, et ce, conformément aux articles 154 et 189 de la LQE. Le promoteur doit donc soumettre au Ministère les renseignements préliminaires concernant le projet visé.

Conformément aux articles 115.5 à 115.12 de la LQE, le demandeur de toute autorisation accordée en vertu de cette loi doit, comme condition de délivrance, produire la déclaration du demandeur ou du titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) accompagnée des autres documents exigés par le ministre. Cette exigence ne s'applique pas aux projets jugés non assujettis pour lesquels une attestation de non-assujettissement est délivrée. Vous trouverez un guide explicatif et les formulaires requis à l'adresse électronique suivante : [www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

Le formulaire « Renseignements préliminaires » doit être accompagné du paiement prévu dans le cadre du système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : [www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm) (en cliquant sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale - Québec nordique»). Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Les renseignements préliminaires doivent être transmis en dix (10) copies papier françaises, quatre (4) copies papier anglaises et une copie électronique à l'adresse suivante :

Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois  
Sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 02  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3933  
Télécopieur : 418 646-0266

Par ailleurs, conformément à la LQE, le formulaire de renseignements préliminaires est transmis au Comité d'évaluation, si le projet concerne la région de la Baie-James, ou à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, si le projet vise le territoire du Nunavik. Ces deux comités examinent les renseignements préliminaires et, dans le cas des projets visés par l'annexe A de la LQE, ils produisent respectivement une recommandation ou un avis sur la directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer. Pour les projets de « zone grise », les comités produisent respectivement une recommandation ou une décision sur l'assujettissement du projet à la procédure et, s'il y a lieu, sur la directive du projet. Ces recommandations, avis et décisions sont ensuite acheminés au Ministère, qui fait part de sa décision au promoteur. Cela peut se traduire par la délivrance d'une attestation de non-assujettissement dans le cas des projets non assujettis à la procédure ou par la délivrance d'une directive dans celui des projets qui y sont assujettis.

Le Comité d'évaluation est un comité tripartite formé de représentants nommés par le gouvernement de la Nation crie et de représentants du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec. La Commission de la qualité de l'environnement Kativik est un comité bipartite formé de représentants inuits ou naskapis nommés par l'Administration régionale Kativik et de représentants du gouvernement du Québec. Dans l'exercice de leurs fonctions, ces deux comités accordent une attention particulière aux principes suivants, lesquels sont énoncés aux articles 152 et 186 de la LQE :

- a) la protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage des Autochtones;
- b) la protection de l'environnement et du milieu social;
- c) la protection des Autochtones, de leurs sociétés, de leurs communautés et de leur économie;
- d) la protection de la faune, des milieux physique et biologique et des écosystèmes du territoire;
- e) les droits et garanties des Autochtones dans les terres de catégories II;
- f) la participation des Cris, Inuits et Naskapis à l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social;
- g) les droits et intérêts, quels qu'ils soient, des non-autochtones; et
- h) le droit de réaliser des projets, que possèdent les personnes agissant légalement dans le territoire.

**1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR**

|  |  |
|--|--|
| <b>1.1 Identification du promoteur</b>   |  |
| Nom : Festival du Doré Baie-James  |  |
| Adresse municipale : 145, boulevard Springer, Chapais (QC) G0W 1H0   |  |
| Adresse postale (si elle diffère de l'adresse municipale) :  |  |
| Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande :<br>Dany Boulianne, vice-président et chargé de projet   |  |
| Numéro de téléphone : 418 745-2020   | Numéro de téléphone (autre) : 418-770-1939 |
| Courrier électronique : info@festivaldudore.com  |  |
| <b>1.2 Numéro de l'entreprise</b>  |  |
| Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1148532436   |  |
| <b>1.3 Résolution du conseil municipal</b>   |  |
| Si le demandeur est une municipalité, les renseignements préliminaires sont assortis de la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I. |  |
| <b>1.4 Identification du consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu)</b>   |  |
| Nom :  |  |
| Adresse municipale :   |  |
| Adresse postale (si elle diffère de l'adresse municipale) :  |  |
| Numéro de téléphone : -  | Numéro de téléphone (autre) : -            |
| Courrier électronique : @ .  |  |
| Description du mandat :  |  |

**2. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET**

|   |
|---|
| <b>2.1 Identification et localisation du projet et de ses activités</b>   |
| Nom de la municipalité, du village ou de la communauté où est réalisé le projet (indiquez si plusieurs municipalités, villages ou communautés sont touchés par le projet) : Municipalité de la Baie-James, territoire Eenou-Eeyou-Istchee Baie-James, Ville de Chapais, |
| Catégories des terres (I, II ou III) : III  |
| Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournir les coordonnées du point de début et de fin du projet) :   |
| Point central ou début du projet :            Latitude : 49.83255            Longitude : -74.976338   |
| Point de fin du projet (si applicable) :    Latitude :                            Longitude :   |

## 2.2 Description du site visé par le projet

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

### **statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue + principales particularités du site**

La ville de Chapais détient un bail de location pour cette partie. (Voir en annexe)

## 2.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

| Étapes du projet                              | Date de début | Date de fin |
|---|---------------|-------------|
| Demande de partenariat pour le projet         | 2018-03-01    | 2018-05-01  |
| Demande de CA auprès de MDDELCC               | 2018-04-30    | 2018-05-04  |
| Autorisation du MDDELCC                       | 2018-06-01    | 2018-06-01  |
| Lancement de l'appel d'offre                  | 2018-07-08    | 2018-07-27  |
| Démolition et ramassage des rampes existantes | 2018-10-15    | 2018-10-19  |
| Préparation du terrain                        | 2018-10-22    | 2018-10-26  |
| Installation des nouvelles rampes             | 2018-10-29    | 2018-11-02  |
| Installation pancarte de remerciement         | 2018-10-22    | 2018-10-22  |

## 3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

### 3.1 Titre du projet

Projet de d'installation de rampes de mise à l'eau, sur le territoire du Lac Opémiska, à Chapais.  
Le Festival du Doré Baie-James a fêté sa 19<sup>e</sup> édition du 21 au 30 juin 2018.

Le festival du Doré Baie-James doit renouveler de façon sécuritaire et conformément aux exigences du MDDELCC la rampe de mise à l'eau du débarcadère municipal situé au Lac Opémiska. Ce débarcadère, beaucoup utilisé par les touristes et les villégiateurs, est fortement détériorée et présente un risque de bris des véhicules des utilisateurs. Si cette rampe de mise à l'eau n'est pas changée, la Ville devra condamner ce débarcadère.

L'évènement du Festival du Doré Baie-James prend de l'ampleur à chaque année, il désire devenir la référence au Québec dans toute la logistique du tournoi et devenir un exemple de saine gestion. L'organisation a le désir et la volonté de réaliser cet objectif.

### 3.2 Assujettissement

Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez à quel paragraphe de l'annexe A de la Loi sur la qualité de l'environnement votre projet est assujetti, selon vous, et pourquoi (atteinte du seuil, par exemple). Indiquez si votre projet se situe « en zone grise », le cas échéant.

L'annexe A et B ne s'applique pas au projet, donc il est dans la zone grise

### 3.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Décrivez sommairement votre projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture et restauration), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

Veillez lire la fiche de présentation du projet pour les détails.

Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

### 3.4 Objectifs et justification du projet

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et faites ressortir les raisons qui motivent la réalisation du projet.

Les objectifs du projet « **Rampes de mise à l'eau au Lac Opémiska** » sont :

- v Remettre en état le débarcadère
- v Avoir une mise à l'eau pour les embarcations sécuritaire et conforme aux normes;
- v Permettre une meilleur fixation du quai mis en place depuis deux ans;

### 3.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemples : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux ou détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Dans le premier temps, nous devons attendre d'être en basse eau avant de réaliser le projet. En attendant, nous demanderons une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) que l'on doit avoir en notre possession avant d'effectuer les travaux. Ensuite nous irons en appel d'offre pour la réalisation du projet afin de choisir l'entrepreneur qui effectuera tous les travaux. Les travaux se divisent en trois grandes étapes : la première est la démolition et le ramassage des rampes existantes, la deuxième sera d'effectuer la préparation du sol avant l'installation finale et la dernière étape sera d'installer les deux nouvelles rampes de mise à l'eau. Finalement, nous installerons une pancarte remerciant les partenaires financiers.

## 4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

### 4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont les activités réalisées auprès des populations locales, notamment les Cris, les Inuits et les Naskapis, et précisez, s'il y a lieu, les préoccupations soulevées et leur prise en compte dans la conception du projet.

Nous n'avons rien fait dans ce sens, car nous procédons seulement à la réfection des rampes de mise à l'eau existante.

## 5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

### 5.1 Description des principaux enjeux du projet

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture et restauration du projet, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet, c'est-à-dire les préoccupations majeures pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non du projet.

Cette rampe de mise à l'eau permet la tenue des activités du Festival du Doré, événement ayant des retombées économiques et sociales importantes pour Chapais. Elle est importante pour les clients du Camping Opémiska, car beaucoup de leurs clients viennent pour profiter du Lac Opémiska. Elle est importante pour les résidents du Lac Opémiska, car c'est leur seul accès public au plan d'eau. Elle constitue une infrastructure nécessaire au développement d'une future offre récréotouristique sur ce lac qui constitue un potentiel très important pour la diversification économique de Chapais

### 5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture et restauration du projet, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).

Selon nos objectifs, nous espérons évidemment que les impacts engendrés par le projet soit vu d'un oeil positif de la part du milieu récepteur. Nous espérons promouvoir le tourisme et les activités touristiques dans la région immédiate de Chapais-Chibougamau, en offrant des services de qualité de toutes natures en relation avec notre corporation et le territoire que nous exploitons à cette fin. Nous souhaitons promouvoir et défendre une saine gestion de nos cours d'eau, ainsi qu'en assurer une utilisation agréable mais surtout sécuritaire.

Dans le cas d'un projet de « zone grise », fournissez suffisamment de renseignements pour permettre d'évaluer ses impacts sur l'environnement et sur le milieu social, et ce, afin de déterminer s'il y a lieu de l'assujettir à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Présentez les mesures d'atténuation ou de restauration prévues, s'il y a lieu.

## 6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

### 6.1 Émission de gaz à effet de serre

Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émissions projetées aux différentes phases de réalisation du projet.

Les émissions seront projetées par la machinerie utilisée lors de l'installation des rampes de mise à l'eau.

Au long terme, nous prévoyons que la modification des rampes puissent faciliter la mise à l'eau des bateaux sur notre territoire, ce qui pourrait, d'un certain point de vue, diminuer le temps de la mise à l'eau avec les véhicules, ainsi que réduire le risque de bris pouvant causer encore plus de pollution dans nos eaux et dans la nature environnante.

## 7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

### 7.1 Autres renseignements pertinents

Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

Veuillez lire la fiche de présentation du projet pour les détails.

## 8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

| 8.1 Déclaration et signature  |
|---|
| <p><b>Je déclare que les documents et renseignements fournis dans ce formulaire de renseignements préliminaires sont exacts au meilleur de ma connaissance.</b></p> <p><b>Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous les renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés sur le site Web du Comité d'évaluation (COMEV) ou de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) ainsi qu'au Registre des évaluations environnementales.</b></p> |
| Prénom et nom   |
| Dany Boulianne  |
| Signature   |
|    |
| Date  |
| 30 juillet 2018   |

**Annexe I**  
Résolution du conseil municipal

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre.



**Annexe II**  
Caractéristiques du projet

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

**Annexe III**  
Plan de localisation

Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate, en indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.